

Le 4 juin 2019

Monsieur le chancelier et président du conseil,

Le bulletin électronique du 28 mai du SGPUM a transmis aux membres du syndicat l'échange que l'exécutif a eu avec vous sur le processus de nomination du recteur. Il est normal que le SGPUM se porte à la défense de la collégialité et de la transparence, et qu'il appuie l'Assemblée universitaire et les assemblées départementales et facultaires.

La lettre en date du 21 mai que vous signez m'oblige d'intervenir en tant que président du CEPTI au moment où les événements décrits étaient traités dans les instances. La lettre contient une nouvelle tentative de présenter positivement l'imposition de processus secrets, antidémocratiques et néfastes à l'UdeM. L'exercice n'étant pas facile, il conduit à recourir aux tournures astucieuses et à prendre des libertés avec les faits.

La lettre laisse entendre que le processus secret de nomination du recteur a l'aval des instances.

« Le Conseil avait exprimé le souhait que le processus soit revu pour favoriser le recrutement des meilleurs candidats, aussi bien de l'interne que de l'externe : c'était là l'un des principes adoptés par le Groupe de travail sur la refonte des statuts [GTRS] dès le début de ses travaux, le tout a été par la suite entériné par l'Assemblée universitaire. Les instances de l'Université ont soupesé les différentes propositions qui ont été soumises et pris les décisions qui leur revenaient en fonction des pouvoirs que leur confère la Charte de l'Université de Montréal. »

Ce paragraphe l'a tout faux. La vérité est que le processus secret a été élaboré par le seul Conseil de l'université (CU) *contre la volonté de toutes les autres instances universitaires*. Le paragraphe « oublie » que le GTRS a proposé un processus ouvert (candidatures publiques, curriculum vitae et programmes, scrutin indicatif). Il « oublie » le CEPTI qui a rendu le processus encore plus ouvert en y ajoutant une présentation publique par les candidats. Plus grave encore, il « oublie » que l'Assemblée universitaire (AU), la plus haute instance représentative de la communauté universitaire, a adopté intégralement la recommandation du CEPTI le 14 mai 2018. Il « oublie » le rôle du CU, lequel a cassé la décision de l'AU le 27 août 2018 en décrétant le processus secret et ramené l'UdeM 50 ans en arrière. Il « oublie » que 23 des 25 assemblées départementales de la FAS et 5 autres assemblées de l'université ont ensuite apporté leur appui formel à l'AU dans des résolutions adoptées le plus souvent à l'unanimité. En réalité, le CU a agi autoritairement, unilatéralement et solitairement, *en opposition directe à toutes les instances représentatives de l'UdeM* et dans un esprit étranger à la collégialité et à la transparence prisées dans le monde universitaire. Il a heurté de front la communauté universitaire et ses instances.

La décision du CU revient à un coup de force destiné à lui réserver un contrôle total sur le processus de nomination du recteur et sur un éventuel recteur sélectionné en cachette. Dépourvu d'assises et de légitimité dans la communauté universitaire, un tel recteur ne serait que le serviteur et l'exécutant du CU, anomalie qui sèmerait le trouble à l'UdeM

pendant tout son mandat. Il ne serait pas le bienvenu à l'UdeM. Le recteur doit être crédible auprès de la communauté universitaire; il ne saurait être la marionnette du CU. Quand on sait que le CU est composé majoritairement de membres externes à la communauté universitaire, la volonté de se superposer aux instances représentatives de la communauté universitaire, plus légitimes que lui, constitue un acte irresponsable qui fait courir des risques à l'UdeM. Le CU doit avoir la prudence et la modestie de sa faible légitimité. Il doit respecter les principes de base du monde universitaire.

La lettre du 21 mai avance que tout est en marche et qu'il est trop tard pour modifier le processus secret imposé par le CU. Cela est inexact. N'ont eu lieu que la formation du comité de sélection et la consultation sur les enjeux et le profil du prochain recteur, étapes que les instances représentatives reconnaissent. C'est à partir de la prochaine étape, celle des candidatures secrètes, que le processus devient bancal et inacceptable. Elle est prévue pour l'automne et elle peut être corrigée par l'instauration de pratiques transparentes, collégiales et en harmonie avec les principes de fonctionnement d'une université. Il y a le temps pour que la sagesse et le bon sens fassent leur œuvre.

Recevez, monsieur le chancelier et président du conseil, mes cordiales salutations.

Samir Saul
professeur d'histoire

c.c. SGPUM